

**DEMANDE D'ADMISSION EN SECTION SPORTIVE AU COLLÈGE MARIO BEULAYGUE**

Ski alpin       Ski freestyle  
 Ski nordique     Snowboard

6<sup>ème</sup>       5<sup>ème</sup>  
 4<sup>ème</sup>       3<sup>ème</sup>

Dossier à déposer dûment complété AU PLUS TARD LE **10 FEVRIER 2023**

au COLLEGE MARIO BEULAYGUE, ENFONTANGE, 09110 AX LES THERMES

MAIL : [0090001c@ac-toulouse.fr](mailto:0090001c@ac-toulouse.fr)      Tel. 05.61.64.22.18

LE COLLEGE CONTACTERA ALORS LA FAMILLE POUR LES TESTS TECHNIQUES, PUIS POUR LES TESTS PHYSIQUES ET L'ENTRETIEN.

**I - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT L'ÉLÈVE :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ M  F

**Représentant légal 1 :**

Qualité : Père  Mère  Tuteur  Autre  préciser : .....

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**Représentant légal 2 :**

Qualité : Père  Mère  Tuteur  Autre  préciser : .....

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

(si différente du légal 1)

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**II. SCOLARITE DE L'ELEVE**

Ecole ou collège fréquenté en 2022-2023 :

Nom de l'établissement: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ LV1 : \_\_\_\_\_ LV2 : \_\_\_\_\_

Option éventuelle : les emplois du temps des sections sportives (8h hebdomadaire durant les mois d'hiver) sont incompatibles avec les autres options proposées au collège (Latin)

NOM du candidat :

Demande d'internat :  oui  non

Si oui :

Disposez-vous d'un correspondant dans la commune :  oui  non

A-t-il(elle) déjà vécu des expériences de vie en collectivité :  oui  non

Si oui, lesquelles (internat, centres de vacances, etc..)

.....  
.....  
.....  
.....

### I - RENSEIGNEMENTS SPORTIFS :

Club civil du candidat : \_\_\_\_\_

Discipline pratiquée:  Ski alpin  Ski freestyle  Ski nordique  Snowboard

Niveau en ski :

N° de licence : .....

Points F.F.S. : .....

Tests E.S.F : .....

Courses départementales : .....

Courses régionales : .....

**- Fournir une attestation de niveau**

**- Fournir l'attestation d'inscription au club**

A..... le.....

Signature

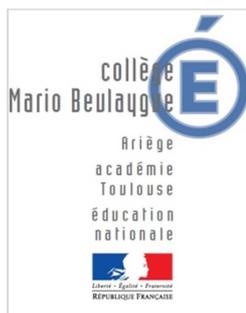
**Dossier à déposer dûment complété AU PLUS TARD LE 10 FEVRIER 2023**

**au COLLEGE MARIO BEULAYGUE, ENFONTANGE, 09110 AX LES THERMES**

**MAIL : [0090001c@ac-toulouse.fr](mailto:0090001c@ac-toulouse.fr) Tel. 05.61.64.22.18**

**LE COLLEGE CONTACTERA ALORS LA FAMILLE POUR LES TESTS TECHNIQUES, PUIS POUR LES TESTS PHYSIQUES ET L'ENTRETIEN.**





## Pièces à fournir

- Pour tous les collégiens (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>), photocopies des bulletins de l'année en cours et de l'année précédente.
- Attestation du niveau de ski
- Attestation d'inscription à un club

## Procédure

1/ Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en contactant le collège. Le dossier doit être retourné au collège avant le **10 février 2023**

2/ L'établissement scolaire sollicité convoquera la famille aux tests techniques, physiques et à un **entretien** et fournira le cas échéant le document de demande de dérogation.

3/ L'affectation pour les élèves hors secteur scolaire sera prononcée par l'Inspecteur d'Académie.

**L'internat est une offre d'hébergement mais aussi un dispositif d'accompagnement qui donne à de nombreux élèves la possibilité de poursuivre leur scolarité dans un cadre favorable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel.**

**Tout projet d'admission en internat devra, préalablement, être discuté avec l'enfant. Il est important que cette inscription ne soit pas vécue comme une sanction mais comme une chance. Car, si l'enfant perçoit l'internat comme une punition, le risque encouru est le rejet, donc l'échec.**

**Aspects financiers :**

La scolarisation en Internat Scolaire a un coût.

Le tarif annuel moyen peut s'élever à 1220 €.

Ce tarif moyen comprend :

-l'hébergement (location de la chambre et des parties communes, participation aux frais de fonctionnement)

-la pension complète

Cependant, pour vous aider à faire face aux frais d'internat, une aide financière est systématiquement attribuée à tous les élèves internes boursiers depuis la rentrée scolaire 2001 ([décret 2001-1137 du 28/11/2001](#)).

En effet, si votre enfant boursier est interne il bénéficiera, en plus, d'une **prime à l'internat** versés en trois fois. Cette prime étant attribuée automatiquement, vous n'avez aucune démarche spécifique à accomplir.

Par ailleurs, en cas de difficultés pour assumer les dépenses de scolarité, de vie scolaire ou de cantine, vous pouvez demander une aide spécifique dans le cadre des **fonds sociaux** en vous adressant directement à l'établissement fréquenté par votre enfant.